

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mme Josiane BOIZIAU – M. Rémy BOURCIER - M. Laurent COQUET- Mme. Martine CORABOEUF - M. Anthony GARNIER – Mme. Marie-Pierre GUÉRIN - Mme. Sylvie LE MOAL – Mme. Patricia LEBOSSE – Mme. Sylvie LECOMTE – Mme. Suzanne LELAURE - M. Claude LEMOINE – Mme. Géraldine MOREAU - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN.

Absents : Mme. Nathalie COURGEON – Mme. Céline DEISS - M. Claude LERAY - M. Dominique NAUD - M. Éric SOULARD

Pouvoirs : Mme. Nathalie COURGEON donne pouvoir à Mme. Josiane BOIZIAU, Mme. Céline DEISS donne pouvoir à M. Claude LEMOINE, M. Claude LERAY donne pouvoir à Mme. Martine CORABOEUF, M. Éric SOULARD donne pouvoir à M. Anthony GARNIER.

Secrétaire de séance : M. Claude LEMOINE

❖ **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1 – FINANCES

2015-02 /006 DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. (...)

Le Conseil Municipal, (...)

PREND acte de la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée le 21 janvier 2015.

2015-02 /007 ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2015 – ASSOCIATIONS LOCALES

(...) Par ailleurs, il est rappelé que l'association Loisirs et Culture bénéficie également d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour ses 30 ans. (...)

Le Conseil Municipal,

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de voter les subventions 2015 aux associations locales comme suit :

Associations locales	Mode de calcul	Montant 2015
Comité jumelage	0,40€ par habitant	954,80 €
Amicale retraité	6,10€ par adhérent	823,50 €
Conquérante musique	forfait	910,00 €
Conquérante Couffé Foot	13,20€ par jeune moins de 18 ans	1 995,00 €
Club Alpin Français	13,20€ par jeune moins de 18 ans	568,00 €
Basket Club Couffé	13,20€ par jeune moins de 18 ans	634,00 €
Loisirs et culture	13,20€ par jeune moins de 18 ans	1 412,40 €
UNC AFN	forfait	75,00 €

2015-02 /008 ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2015 – ASSOCIATIONS EXTERIEURES

(...)

Le Conseil Municipal, (...)

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de voter les subventions 2015 aux associations extérieures comme suit :

Associations extérieures	Montant 2015
ASCODE	50,00 €
Comité pour Loire de demain	50,00 €
ARRA	85,00 €
Souvenir français	50,00 €
Enveloppe complémentaire	150,00 €

2 – URBANISME

2015-02 /009 DELIBERATION DE PRINCIPE AVANT REVISION GENERALE DU PLU

Le PLU actuel de la commune de COUFFE a été adopté en 2007.

Compte tenu de toutes les évolutions législatives, plusieurs motifs justifient, une mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : (...)

Le Conseil Municipal,

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

AUTORISE Madame le Maire à

- Solliciter de l'aide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'accompagner dans la définition des enjeux de la commune ;
- Signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat

DECIDE de charger la commission d'urbanisme de conduire les réflexions permettant de prendre une délibération de prescription de révision générale du PLU au cours de l'année 2015.

2015-02 /010 CONVENTION « D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE » POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui va être initiée au cours de l'année, la commune souhaite se doter d'une expertise concernant le futur aménagement de son bourg dans sa globalité. (...)

Le Conseil Municipal,

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite Convention « d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique » pour l'aménagement du bourg avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique.

3 – BÂTIMENTS

3.1. Avancée des travaux

M. Bertrand RICHARD expose aux membres du Conseil Municipal l'avancée des travaux de l'extension de la mairie : (...)

L'accueil devrait être de nouveau utilisé à compter de la fin du mois de février.

Mi-mars, les travaux d'extension devraient être terminés.

2015-02 /011 AUTORISATION D'OCCUPATION DU PREFABRIQUE POUR LE FOYER DES JEUNES

Donnant suite au Conseil Municipal du 15 janvier 2015 et à sa délibération de principe concernant l'affectation des locaux, Madame Sylvie LE MOAL a rencontré M. DEGUIBERT de la D.D.C.S. le mercredi 4 février sur la thématique suivante : le transfert du foyer des jeunes au sein du préfabriqué de gauche, collé au restaurant scolaire.

M. DEGUIBERT a donné un avis favorable pour le changement du local. (...)

Par ailleurs, des travaux d'aménagement vont être réalisés en régie : (...)

Compte tenu des travaux et du temps d'instruction du dossier auprès de la D.D.C.S., ce local sera mis à disposition des jeunes au plus tard, à compter des vacances de Pâques.

Le Conseil Municipal,

➔ Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser l'occupation du préfabriqué collé au restaurant scolaire, d'une surface de 60 m², par le foyer des jeunes, une fois que les travaux d'aménagement auront été réalisés et le visa de la D.D.C.S. obtenu.

DECIDE de charger Madame le Maire d'assurer l'application de la présente décision : (...)

3.3. Bâtiments divers

M. Bertrand RICHARD expose les projets d'affectation de l'actuel foyer des jeunes :

Il est rappelé qu'après le transfert du foyer des jeunes au sein du préfabriqué, l'actuel foyer des jeunes n'accueillera plus personne.

Il est soumis au Conseil Municipal, l'idée de l'attribuer à un cabinet de consultation, dans l'attente d'une maison médicale. (...)

Des travaux de réhabilitation seront toutefois à mener (...)

20h44 : arrivée de Madame Géraldine MOREAU

2015-02 /012 DELIBERATION DE PRINCIPE – AFFECTATION DU LOCAL DE L'ACTUELLE BIBLIOTHEQUE APPARTENANT AU C.C.A.S. DE COUFFE

S'agissant de l'actuelle bibliothèque qui migrera vers la Forge :

Il est rappelé que l'actuelle bibliothèque est la propriété du C.C.A.S. de COUFFE. Toutefois, Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un dentiste s'est manifesté auprès de la commune pour s'y établir, dans l'attente de la mise en place d'une maison médicale.

Madame le Maire, en tant que présidente du C.C.A.S. demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet (...)

Le Conseil Municipal,

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de donner son accord de principe quant au projet d'accueil d'un dentiste au sein du local de l'actuelle bibliothèque.

PRECISE que la décision concernant la réalisation de ce projet, reviendra au Conseil d'Administration du C.C.A.S..

4 – AFFAIRES SCOLAIRES

2015-02 /013 CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE DU MERCREDI

Faisant écho au Conseil Municipal du 11 décembre 2014, Madame Sylvie LE MOAL présente la liste des personnes retenues pour le comité de pilotage du mercredi.

Il est précisé que l'objectif de comité de pilotage est de travailler sur la mise en place ou non d'une restauration le mercredi midi.

Le Conseil Municipal,

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

DECIDE de valider la création du Comité de Pilotage du Mercredi comme suit : ...

Madame Sylvie LE MOAL informe qu'un travail préalable va déjà être entamé au sein de l'école Saint-Joseph afin de clairement identifier les besoins. ...

5 – COMMISSIONS ET COMITES

5.1. Réunion du SIVOM du 14 janvier 2014

Madame Sylvie Le MOAL informe le Conseil Municipal que : (...)

5.2. Comité Consultatif « Agriculture » du 19 janvier 2015

Madame Marie-Pierre GUERIN expose au Conseil Municipal les thématiques étudiées : (...)

5.3. Bureau Syndical du SIVOM du 21 janvier 2015

Madame Sylvie LE MOAL fait état des questions étudiées lors de ce bureau à savoir : (...)

5.4. Comité de Pilotage des TAM du 22 janvier 2015

Madame Sylvie Le MOAL restitue la teneur de la réunion du Comité de pilotage des TAM du 22 janvier 2015 : (...)

5.5. Commission affaires sociales du 22 janvier 2015

Madame Josiane BOIZIAU informe le Conseil Municipal de la tenue des vœux qui se sont déroulés auprès des résidents en maison de retraite. Des présents ont été délivrés à cette occasion.

5.6. Comité Consultatif « bibliothèque » du 22 janvier 2015

Madame Suzanne LELAURE indique aux membres du Conseil Municipal que : (...)

Par ailleurs, madame Suzanne LELAURE revient sur le transfert de la bibliothèque actuelle au sein de la salle de la Forge et sur l'espace qui sera lui sera consacré.

Monsieur Bertrand RICHARD précise que ce transfert permettra de passer de 40 m² utiles à 63 m². En effet, dans un objectif de mutualisation du local, le projet concernant l'aménagement de la Forge diviserait la salle en deux espaces distincts :

- . d'une part la bibliothèque
- . d'autre part une salle neutre permettant de répondre à diverses demandes (consultation des archives, groupes de travail ...)

(...)

En alternative à ce projet de salle neutre, (...) dédier le bâtiment uniquement à la bibliothèque avec la création d'un espace « cocooning » par exemple, dans lequel des expositions pourraient être mises en place, (...)

Madame le Maire intervient pour faire mention de la nécessité pour la commune d'optimiser les espaces dont elle dispose face aux diverses demandes ; cette optimisation passant par une mutualisation. (...)

5.7. Comité Consultatif bâtiments du 26 janvier 2015

Monsieur Bertrand RICHARD que tous les éléments ont déjà été étudiés lors des différentes questions posées lors de ce Conseil Municipal.

5.8. Commission scolaire du 27 janvier 2015

Madame Sylvie LE MOAL fait mention au Conseil Municipal des thématiques étudiées en commission scolaire du 27 janvier 2015 : (...)

5.9. Commission finances du 28 janvier 2015

M. Laurent COQUET fait un rappel succinct sur l'avancée du travail sur le budget de 2015 : (...)

5.10. Commission urbanisme du 1^{er} février 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme.

5.11. Comité Consultatif environnement du 4 février 2015

Madame Marie-Pierre GUERIN rend compte au Conseil Municipal sur les éléments étudiés lors du comité consultatif environnement du 4 février 2015 : (...)

5.12. Comité Syndical du SIVOM du 4 février 2015

Madame Sylvie LE MOAL informe le Conseil Municipal : (...)

5.13. Commission communication du 9 février 2015

Madame Josiane BOIZIAU indique au Conseil Municipal, les différents dossiers étudiés lors de cette commission : (...)

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

6.1. Renouvellement des candélabres et luminaires au mercure : programme 2015-2016

M. Bertrand RICHARD rappelle qu'à compter du mois d'avril, le SYDELA ne sera plus en mesure d'assurer la maintenance sur les 42 luminaires (...)

6.2. Demandes de la salle des sports pour l'organisation d'événements

Madame le Maire lit le courrier de l'association des parents d'élèves de l'école Hugues Aufray (...) : « fête de l'école Hugues Aufray du 20 juin 2015 – demande de la salle des sports ».

Madame le Maire lit également le courrier de la Conquérante Couffé Football (...) « clôture du club – demande d'utilisation de la salle des sports le week-end du 13 et 14 juin 2015 ». (...)

Il est précisé que dans l'attente des résultats des travaux menés par la commission, il convient de répondre aux associations et de procéder à un vote pour autoriser, par principe la location exceptionnelle de la salle des sports à certaines conditions :

- . les associations devront s'assurer qu'aucun autre événement n'est prévu aux dates demandées, la priorité étant donnée aux compétitions et pratiques sportives,
- . les associations devront obtenir l'autorisation du SDIS 44,
- . les associations devront prévoir la mise en place d'une moquette afin de protéger le revêtement de la salle
- . les associations se chargeront elles-mêmes de la pose et de l'enlèvement de cette moquette
- . un contrat, à l'identique de celui prévu pour le comité des fêtes, devra être signé par les associations concernées. (...)

A la majorité, le Conseil Municipal, sous respect des conditions énoncées autorise la location de ces salles. (vote : 13 oui / 3 non / 2 abstentions)

Ces locations se feront à titre onéreux, au même titre que pour le Comité des fêtes, soit pour un montant de 250 €. (vote : 12 oui / 0 non / 6 abstentions)

Séance levée à 23h02

<i>Le procès-verbal est consultable dans son intégralité en mairie</i>
